

CHEMIN TIFFIN

MISE AUX NORMES DE L'AMÉNAGEMENT CYCLABLE ENTRE LE BOULEVARD DESAULNIERS ET LA RUE SAINT-CHARLES

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

CENTRE MULTIFONCTIONNEL, MERCREDI 24 AVRIL 2024



ORDRE DU JOUR

19 h Introduction et déroulement

19 h 10 Mot d'ouverture de Pascale Mongrain, mairesse de Saint-Lambert

19 h 15 Présentation du projet de mise aux normes de l'aménagement cyclable par Éric Painchaud, directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement

19 h 30 Période de consultation

20 h 30 Prochaines étapes et fin de la rencontre

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Pascale Mongrain, mairesse de Saint-Lambert
- Francis Le Chatelier , conseiller du district 1
- Claude Ferguson, conseiller du district 2
- Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district 3
- Julie Bourgoïn, conseillère du district 4
- Loïc Blancquaert, conseiller du district 5
- Liette Michaud, conseillère du district 6
- Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district 7
- Stéphanie Verreault, conseillère du district 8

OBJECTIF DE LA RENCONTRE

- La consultation publique a pour objectif de recueillir vos avis sur les options proposées concernant l'aménagement de la piste cyclable sur le chemin Tiffin, entre le boulevard Desaulniers et l'avenue Saint-Charles.

ENGAGEMENT DE L'ANIMATRICE ET DES PARTICIPANT.ES

Engagement de l'animatrice

- Animer dans un esprit d'ouverture et d'écoute;
- Agir de manière équitable et respectueuse avec les participants et les participantes ;
- Permettre l'expression d'une diversité de points de vue.

Charte d'engagement des participants et participantes

- Faire preuve d'écoute
- Participer aux échanges dans un esprit de tolérance et d'ouverture aux idées des autres, en respectant les opinions des autres.
- Participer à l'élaboration de propositions durables et adaptées aux besoins de la communauté.
- Demeurer polis en tout temps. Aucun écart de langage ne sera toléré.



MOT D'OUVERTURE

Madame Pascale Mongrain
Mairesse de Saint-Lambert

CHEMIN TIFFIN

MISE AUX NORMES DE L'AMÉNAGEMENT CYCLABLE ENTRE LE BOULEVARD DESAULNIERS ET LA RUE SAINT-CHARLES

ÉRIC PAINCHAUD

DIRECTEUR DU GÉNIE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, VILLE DE SAINT-LAMBERT



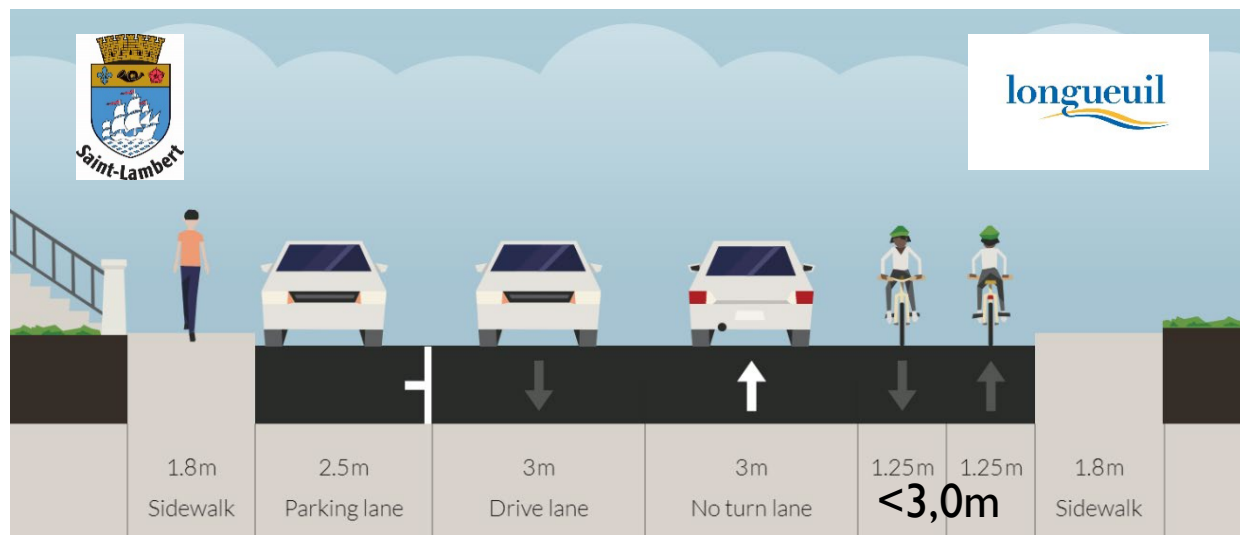
MISE EN SITUATION ET LOCALISATION



Segment visé

- Aménagement cyclable homologué Route verte
- Limite municipale Saint-Lambert/Longueuil
- 2 phases :
 - Phase 1 (1,1 km) 2023
 - Entre la rue Riverside et le boul Desaulniers
 - Phase 2 (1,6 km) 2024
 - Entre le boul Desaulniers et Saint-Charles

OBSERVATIONS



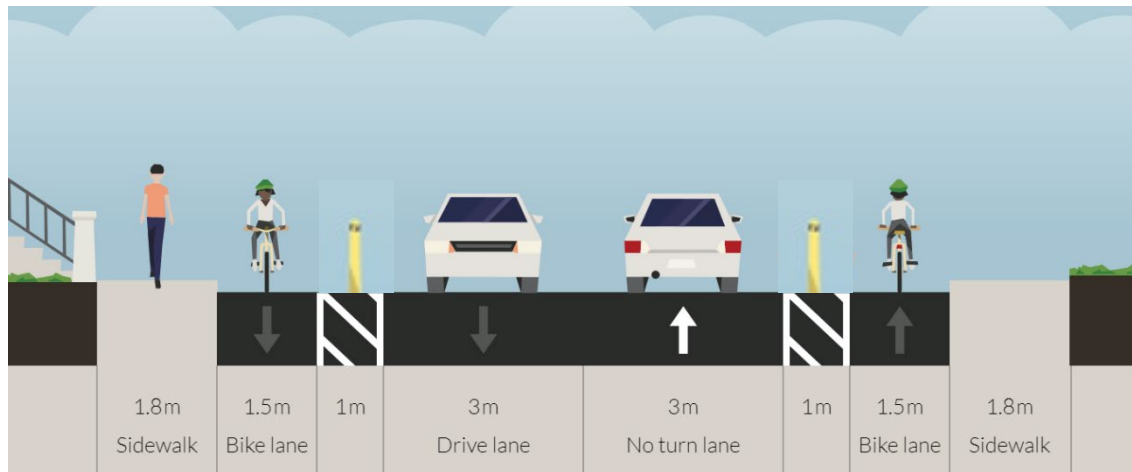
- Largeur de la chaussée: 10,7 m à 11,0 m

- Aménagement cyclable non conforme
 - Largeur de la piste sous-standard (<3,0m)
 - Absence de séparation physique continue
 - Conflit aux arrêts d'autobus
 - Croisements nombreux avec intersections et entrées privées
 - Pavage en mauvais état
- Stationnement avec restrictions
- Présence de plusieurs écoliers

TYPES D'AMÉNAGEMENT

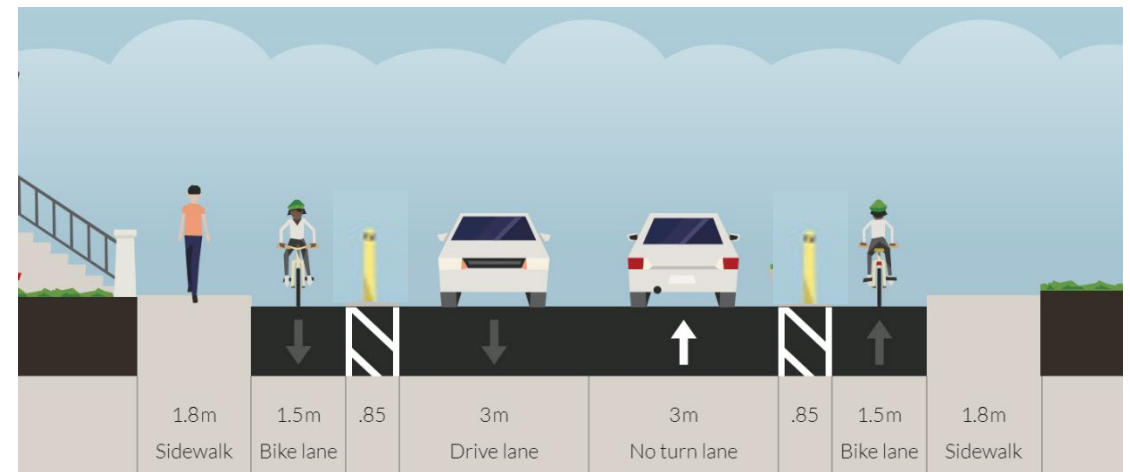
CONCEPT RETENU ENTRE RIVERSIDE ET DESAULNIERS (2023)

Sur l'ensemble du segment (largeur: 11,0 m)



- Largeur des voies cyclables conforme : 1,5 m
- Zone tampon additionnelle (↗ sécurité et confort): 1,0 m
 - Avec ou sans bac à fleurs
- Voies de circulation maintenues à 3,0 m

Devant les collèges (largeur: 10,7 m)



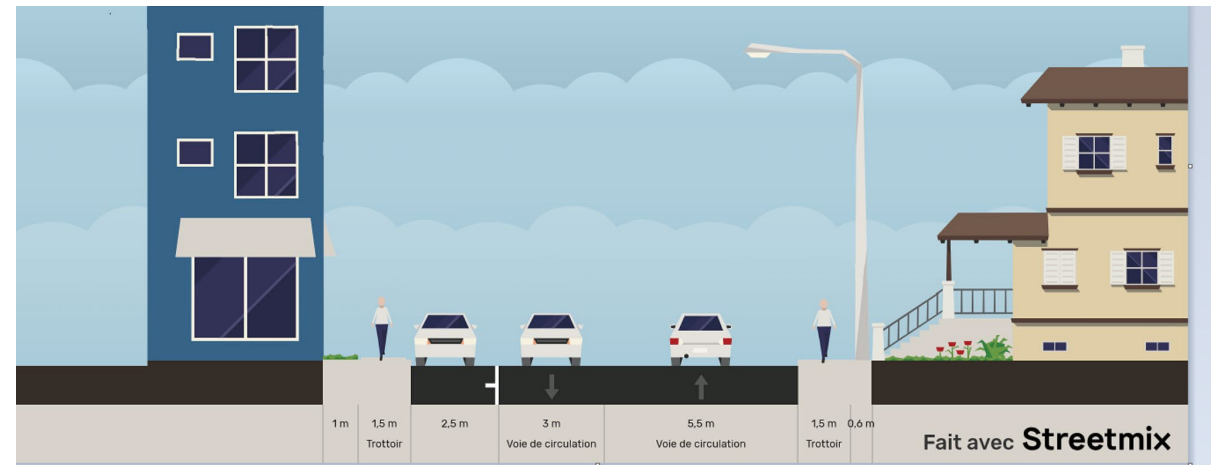
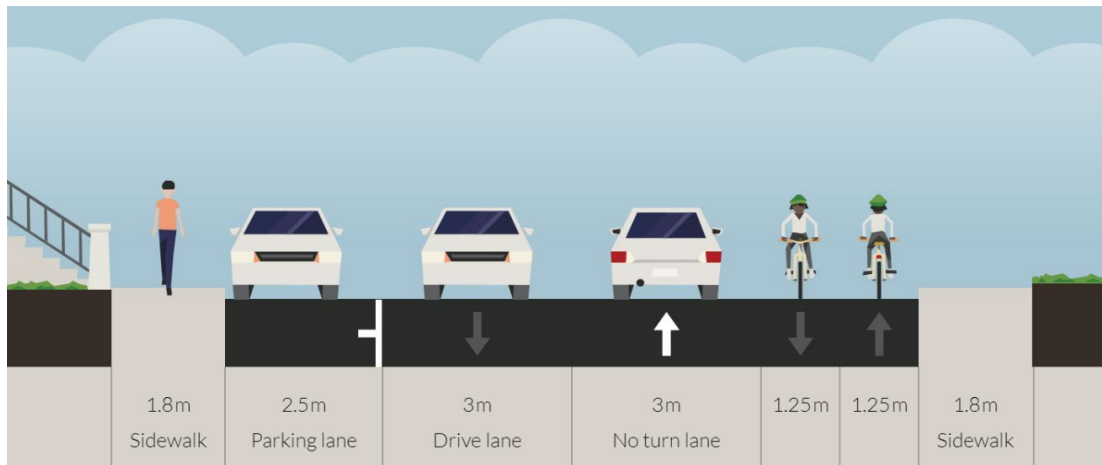
- Maintien du concept proposé
- Zone de débarcadère relocalisée sur les rues perpendiculaires

PLAN DE MARQUAGE



OBSERVATIONS

Situation actuelle entre Desaulniers et Saint-Charles ($\pm 2\ 500$ véhicules/jour)



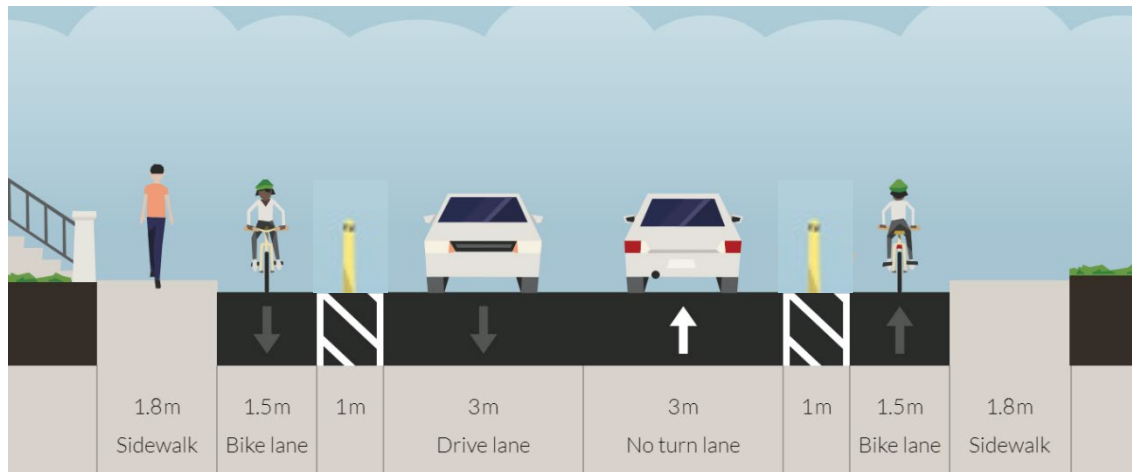
OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Formaliser l'axe de mobilité sur l'ensemble du chemin Tiffin (Saint-Georges)
- Sécuriser les déplacements à vélo des deux côtés de la rue
- Améliorer la connectivité des réseaux cyclables existants pour les deux villes
- Augmenter le nombre de cyclistes pour diminuer l'auto solo

TYPES D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉS

Tronçon entre Desaulniers et Saint-Charles (largeur: 11,0 m)

Option #1



Option #2







- Largeur des voies cyclables conforme : 1,5 m
- Zone tampon additionnelle (↗ sécurité et confort): 1,0 m
- Voies de circulation maintenues à 3,0 m

- Espaces de stationnement sur rue conservés
- Chaussée désignée du côté de Saint-Lambert non conforme pour des DJMA de plus de 1000 véhicules/jour
- Non recommandé par Vélo Québec car plus de 500 véhicules/jour

ESPACES DISPONIBLES



-  ■ Stationnement alternatif sur trois jours
-  ■ Stationnement avec restriction
-  ■ Stationnement interdit
-  ■ Stationnement sans restriction

PROCHAINES ÉTAPES

- Statuer sur le choix du type d'aménagement
- Établir l'échéancier et l'estimation des coûts de marquage
- Réalisation des travaux conjointement avec Longueuil à l'été 2024

QUESTIONS ET DISCUSSIONS



Google Maps

AUTRES SUGGESTIONS ?

Écrivez à genie@saint-lambert.ca avant le 10 mai 2024